

Flash Info du 11 Décembre 2020

1. INFORMATIONS COVID19

- **Situation à l'APAEI DE CAEN : cas positifs à l'AIT**

Les accueils de l'AIT sont interrompus jusqu'au 15/12, compte tenu d'un cas positif d'un salarié et d'un résident. L'ARS a procédé à un dépistage global la semaine dernière et un deuxième est prévu lundi 14/12 pour les professionnels et les personnes accueillies. La réouverture sera confirmée en fonction du résultat de ce deuxième test. Les professionnels sont en soutien à distance des familles et des personnes accueillies.

Les foyers d'hébergement font également l'objet d'un dépistage des personnes accueillies et des professionnels lundi (Foyers de Blainville) et mardi (foyers de Saint André s/ Orne)

- **Cellule psychologique nationale**

L'épidémie de Coronavirus peut conduire les personnes à ressentir de l'angoisse, de la tristesse, du stress, de l'épuisement, de l'isolement, à faire face à un deuil... Ce deuxième confinement est particulièrement difficile psychologiquement pour beaucoup d'entre nous.

Pour avoir des conseils, **contactez le numéro national 0 800 130 000, ouvert 24h/24 et 7 jours/7.**

2. OUVERTURE DE LA BOUTIQUE GOURM'HANDI'SES LES DIMANCHES DE DECEMBRE

Chères Gourmandes et chers Gourmands

Votre magasin Gourm'handi'ses sera ouvert les 3 prochains dimanches, le 6, le 13 et le 20 décembre... l'équipe vous accueille de 10h à 18h, pour préparer vos petites et grandes attentions gourmandes pour Noël. N'hésitez pas à vous y rendre, vous y trouverez votre bonheur : plateaux gourmands, chocolats, biscuits, terrines, vins, thés... tout plein de plaisirs à partager J

Pour Noël, pensez à Gourm'handi'ses, 100% artisanal, 100% solidaire et 100% local, **Made In Normandy !**

Au plaisir de vous recevoir, Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

3. NEWSLETTER UNAPEI A COMPTER DE JANVIER 2021

La *Newsletter de l'Union* est à destination de tous les membres du réseau Unapei, élus et professionnels. La première édition de la *Newsletter de l'Union* paraîtra en Janvier 2021 et remplacera les Messages de l'Union. Si vous ne vous êtes pas encore inscrits et que vous souhaitez recevoir les actualités du réseau Unapei, il est encore temps. Remplissez le formulaire ci-dessous :

<https://lstu.fr/newletter-de-lunion>

Vous recevrez :

- La newsletter d'actualités du réseau directement dans votre boîte mail, plus besoin de mot de passe.
- Des actualités de la tête de réseau, des articles experts sur des sujets pointus mais aussi des actualités des associations en région.
- Une newsletter moderne, ergonomique et simple d'accès.

4. INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS EN ESAT

- **Arrêts de travail et crise sanitaire : extension de la liste des personnes vulnérables**

La liste a de nouveau été étendue. Seules les personnes **qui ne peuvent pas bénéficier des mesures de protection renforcées sur leur lieu de travail, ni télétravailler** et qui se trouvent dans l'une des situations médicales de cette liste peuvent être arrêtées et indemnisées

Si un travailleur en ESAT souffre d'une pathologie inscrite sur cette liste, nous vous rappelons qu'il convient de contacter son médecin traitant dans les plus brefs délais. Le cas échéant, il conviendra d'informer la direction de l'établissement sur la base d'un certificat médical, afin de pouvoir organiser les mesures de protection renforcée qui s'imposent, puisque le télétravail n'est pas possible.

Ci-joint la liste des personnes concernées :

1. être âgé de 65 ans et plus ;
2. avoir des antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
3. avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
4. présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
5. présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;

6. être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
7. présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30) ;
8. être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur , biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
9. être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
10. présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
11. être au 3e trimestre de la grossesse ;
12. être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplegie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare .

- **AIDES AU LOGEMENT par l'organisme ACTION LOGEMENT**

Tous les services sont disponibles quel que soit le contrat et l'ancienneté dans la structure. Les services sont personnalisés et gratuits. A chaque rendez-vous Action Logement propose un « diagnostic » personnalisé et global de la situation du salarié avec une analyse budgétaire, un accompagnement, des préconisations, ... Après la signature d'un plan d'action, il y a mise en œuvre du projet, proposition de solutions, mobilisation de dispositifs financiers avec des partenaires locaux ... Accompagnement total si le salarié ne peut, ne sait pas se servir d'un ordinateur.

A noter :

- Mise en place, dans le cadre de la crise sanitaire et donc économique, **d'une aide exceptionnelle aux salariés/travailleurs ESAT locataires ou accédant à la propriété** (principale), sous conditions de ressources
- Le Service d'Accompagnement Social reste ouvert si vous rencontrez des difficultés particulières liées au logement.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter :

0970 800 800

9h-17h30 lun.-ven. (appel non surtaxé)

Retrouvez également sur notre site internet les coordonnées de votre agence de proximité.

actionlogement.fr

> rubrique 'Acheter'

ActionLogement 

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, en prenant soin de vous et de vos proches compte tenu de ce contexte sanitaire si particulier.